

RCS : EPINAL  
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 40092  
Numéro SIREN : 477 769 178  
Nom ou dénomination : EUROPENERGIE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2021 sous le numéro de dépôt 180

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié  
GTC-Place Jeanne d'Arc  
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

## RECEPISSE DE DEPOT

C F G S SA  
ZA RANFAING  
SAINT-NABORD - BP 50048  
88202 REMIREMONT CEDEX

V/REF : YP/VP

N/REF : 2004 B 40092 / 2021-A-180

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 14/01/2021, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 29/10/2020

- Fin de mandat d'un membre du conseil
- Changement de directeur général

Concernant la société

EUROPENERGIE DISTRIBUTION  
Société par actions simplifiée  
45 rue de Tiharménil  
88700 Jeanménil

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-A-180 le 14/01/2021

R.C.S. EPINAL 477 769 178 (2004 B 40092)

Fait à EPINAL le 14/01/2021,

LE GREFFIER



**EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 580 992 euros**  
**Siège social : 45, Rue de Tiharménil 88700 JEANMENIL**  
**RCS EPINAL 477.769.178**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 OCTOBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt,  
Le 29 octobre,  
A 13h30

Les associés de la société EUROP-ENERGIE DISTRIBUTION, régulièrement convoqués, n'ont pu se réunir comme habituellement en raison de la crise sanitaire Covid19 et des conséquences de celle-ci.

Ainsi, et au regard de ces circonstances extérieures, le président a informé ses actionnaires que l'assemblée devait se tenir à huis clos, et a invité chacun à participer via un moyen technique permettant ou par remise d'une procuration.

Il est établi une feuille de présence complétée par le président, sur déclaration et identification des présents ou présentation des procurations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe COLNE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Manuel BOUVERY est désigné comme secrétaire.

La société SONEG, représentée par Monsieur HENRY, Commissaire aux Comptes Titulaire est absente excusée ; La société NEXIOM AUDIT, représentée par Monsieur DA Silva, Co-commissaire aux Comptes Titulaire, est absente excusée.

Le bureau ainsi constitué dans le cadre de cette assemblée, constate que les associés réputés présents ou représentés possèdent 96 832 actions sur les 96 832 actions ayant le droit de vote ; qu'ainsi les conditions de quorum sont réunies, et, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée présente :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/3

phc

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Fin de mandat de membre di Conseil de la société SARL BOUVERY COMBUSTIBLES,
- Fin de mandat de Directeur Général de Manuel BOUVERY et remplacement ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du président et en conséquence de la perte de la qualité d'actionnaire de la société SARL BOUVERY COMBUSTIBLES, prend acte de l'expiration de son mandat de Membre du Conseil de la société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de Membre du Conseil en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale , après lecture du rapport du président, prend acte de la fin du mandat de Directeur Général de la société de Manuel BOUVERY, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide, sur proposition du président, de nommer en remplacement et pour le temps restant à courrir du mandat (*pour mémoie, renouvellement du mandat lors de l' AG du 22 novembre 2018, pour 4 années*) :

Monsieur Dominique GUERQUIN  
Né à COMMERCY (55) le 4 novembre 1951  
Demeurant 93, route de Ligny 55500 VELAINES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique GUERQUIN remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, déclare accepter les fonctions de Direcetur Général de la société et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

« *Bon pour acceptation des fonctions de Direcetur Général* »

*bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

MB

  
Phc

### TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe COLNE et toute personne qu'il désignera, pour signer tous actes, pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment le dépôt au greffe du tribunal de commerce, et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RÉSOLUTION

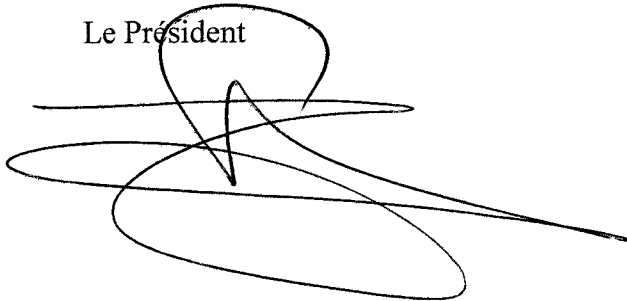
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

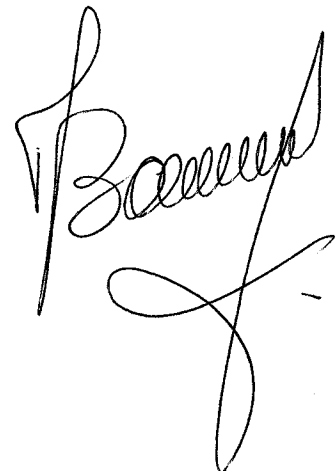
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent initial 'P' followed by a series of loops and a long, sweeping tail that curves back towards the left.

Antoine Arpoux

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Antoine Arpoux' written in a cursive style, with a distinct loop at the end.